

Top of travel - Mesures Sanitaires COVID-19

Parce que votre santé et votre bien-être ainsi que celui de nos équipes sont notre priorité nous avons élaboré avec nos différents partenaires un plan regroupant différentes mesures sanitaires visant à renforcer la prévention de l'épidémie de coronavirus COVID-19 et vous garantir des vacances en toute sérénité.

Equipes locales :

Le personnel a été formé aux mesures d'hygiène et de sécurité imposées par le pays d'accueil ou l'établissement. Les équipes locales pourront, en fonction de la situation et des tâches qu'ils ont à effectuer, être équipées de protections individuelles telles que : gants, masques et visières.

Transports :

Dès l'aéroport, port du masque chirurgical, prise de température, respect des procédures mises en place permettant la distanciation physique dans les aéroports de départ et d'arrivée (marquages au sol) ainsi que dans l'avion si le remplissage le permet. Les compagnies aériennes s'assurent de la désinfection de leurs appareils, filtration de l'air dans la cabine, l'embarquement se fait par petits groupes en commençant par le fond de l'appareil...

Attention, les masques en tissu grand public sont interdits. Seuls sont autorisés à ce jour les masques de type chirurgical à usage unique répondant à la définition de dispositifs médicaux.

A destination, la capacité des bus pour vos transferts ou vos excursions peut être limitée afin de garantir la distanciation sociale entre les clients. Les bus sont désinfectés après chaque trajet (cela inclut la navette pour la plage pour les hôtels qui la proposent).

Votre hébergement :

Certains établissements peuvent imposer la prise de température à l'entrée principale pour tous les clients ainsi que pour leur personnel et fournisseurs.

CHECK-IN / CHECK-OUT, installation de barrières de protection en acrylique au niveau de la réception et marquages au sol afin de respecter la distance entre chaque personne. Certains hôtels vont favoriser l'enregistrement en ligne ainsi que les paiements afin de limiter tout contact.

L'hôtel assure un nettoyage approfondi des chambres et des parties communes.

Repas :

Capacité d'accueil réduite, extension des horaires de restauration, espace entre les tables de 1,50m/2m.

La restauration en plein air sera favorisée ainsi que le service à table quand cela est possible.

Animations et activités :

Les équipes ont été formées aux mesures d'hygiène et de sécurité liées au COVID-19.

L'ensemble des activités et animations seront effectuées en extérieur, dans la mesure du possible.

Le nombre de participant peut être limité ainsi que les activités nécessitant trop de contact afin de pouvoir garantir la distanciation sociale entre les participants.

Mini-Club :

Selon la réglementation du pays, l'accueil des enfants pourra se faire en petits groupes et à des horaires aménagés.

Installations :

Certains services peuvent être limités ou fermés afin de limiter les contacts et respecter le protocole de sécurité imposé par le pays ou l'établissement d'accueil :

SPA, Gym, salle de fitness, Installations sportives, Terrain de jeux, Salle de jeux, ...

Visites :

Un large choix d'excursions vous sera proposé sur place.

Le nombre de participant peut être limité.

Plage :

L'accès aux plages peut être limité afin de respecter les mesures sanitaires ainsi que les règles de distanciation sociale.

Chaque personne doit se munir de masques adaptés à la demande des autorités (le pays d'accueil pouvant l'imposer dans certains lieux) et gel hydroalcoolique en quantité suffisante pour toute la durée du voyage.

Protocole sanitaire liés au COVID-19 pouvant évoluer selon les prérogatives et mesures imposées par le pays d'accueil. Les modalités de mise en place de ces mesures sont de la seule responsabilité de nos partenaires : compagnies aériennes, réceptifs, hôteliers,

Assurance : il est important de vérifier auprès de votre assurance qu'elle couvre vos frais médicaux et de rapatriement en cas de test positif COVID-19 car ceux-ci seront à votre charge.

Avant tout voyage, nous vous encourageons à contacter la compagnie aérienne avec laquelle vous voyagez ainsi que les autorités compétentes pour connaître les formalités d'entrée et de séjour du pays de destination et/ou de transit, celles-ci étant susceptibles d'avoir été modifiées à la suite de l'épidémie de COVID-19. Certains pays peuvent demander de présenter un test PCR ou Sérologique négatif à l'arrivée (validité du test entre 48h et 72h).

Madère : demande la présentation d'un test PCR négatif à l'arrivée et un second test doit être effectué sur place le 6^e jour.

Egypte : demande la présentation d'un test PCR négatif d'une validité maximum de 72h pour pouvoir entrer sur le territoire égyptien.

Malte : demande aux passagers en provenance **des aéroports de région parisienne (CDG, ORY, BVA) et de Marseille (MRS)** de fournir un test PCR COVID-19 négatif fait moins de 72 heures avant l'arrivée à Malte. Il n'est PAS demandé que les résultats du test soient en anglais. Une version en français est acceptée. Un passager qui ne serait pas en mesure de présenter un test négatif à son arrivée à Malte sera testé sur place, et sujet à un placement en quatorzaine en cas de résultat positif.

Jordanie : pour les vols en provenance de France, les voyageurs devront présenter à l'enregistrement un test PCR négatif effectué dans les 72 h précédant la date du voyage. Un deuxième test, obligatoire, sera effectué à leur arrivée en Jordanie, à l'aéroport. Ce Test devra être pris en charge par le voyageur (coût 40 dinars jordaniens soit environ 48 €). Les voyageurs seront ensuite placés en quarantaine institutionnelle pour une période de 7 nuits / 8 jours sans attendre le résultat du test. Un troisième test devra être effectué le 5^{ème} ou 6^{ème} jour de la quarantaine, et une fois sortis de celle-ci, les voyageurs devront effectuer une quarantaine supplémentaire dans leur lieu de séjour pendant une semaine.

Sardaigne : tous les voyageurs entrant en Sardaigne par voie aérienne ou maritime devront présenter à l'embarquement un test Covid négatif, réalisé dans les 48h précédant leur voyage. Ce test peut être un test sérologique, un test PCR ou un test antigénique.

OMS : <https://www.who.int/fr>

Ministère de la Santé : <https://solidarites-sante.gouv.fr/>

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/dernieres-minutes/>

<https://reopen.europa.eu/fr>

Pour les clients qui se rendent dans les destinations suivantes, il est impératif de s'enregistrer en ligne avant le départ (minimum 1 semaine avant) :

Croatie : <https://entercroatia.mup.hr/>

Grèce/Crète (en anglais) : <https://travel.gov.gr/>

Sardaigne : <https://sus.regione.sardegna.it/sus/covid19/regimbarco/init>

Sicile : <https://siciliasicura.costruiredalute.it/welcome>

Malte (en anglais) : <https://www.maltairport.com/declarationforms/>
the Public Health Travel Declaration Form
the Passenger Locator Form

Espagne : www.spth.gob.es

Jordanie : <https://www.visitjordan.gov.jo>